

**Lettre Infos du SNUipp-FSU 66
du samedi 2 avril 2022**



Mouvement 2022

Mouvement 2022 : la circulaire est enfin parue ! C'est parti !
Les représentants du SNUipp-FSU 66 à vos côtés

Vous pouvez toujours compter sur les délégués du SNUipp-FSU 66 pour vous aider et vous conseiller dans la formulation de vos vœux pour le mouvement : nous restons « experts » de ce moment important, grâce à l'expérience des années précédentes et notre position de syndicat majoritaire. Nous continuerons à proposer un accompagnement collectif et individuel. Des possibilités de recours seront aussi envisageables.

Notre site dédié au mouvement, e-dossier Mouvement 66, est en cours de mise à jour avec les éléments contenus dans la circulaire. Il sera accessible dès que possible, nous vous tiendrons informés.

Attention ! Premier changement : saisie des vœux du mercredi 6 avril au vendredi 15 avril.

Vous avez des interrogations, des demandes de précisions sur la circulaire, la procédure, le barème, ...

Participez à nos visios spéciales mouvement.

Tous les soirs, 18h00 - 19h00

Les représentants du SNUipp-FSU 66 répondent à vos questions !

[Cliquez ici pour obtenir le lien de connexion](#)

Voir le calendrier complet de nos visios [en cliquant ici](#)

Vous pouvez aussi nous contacter par mail : snu66@snuipp.fr

Sur notre site Internet :

[Comment candidater sur un poste d'enseignant référent ou ULIS second degré](#)

[Tous les appels à candidature pour les postes spécifiques](#)

[Les infos générales](#)

[La circulaire Mouvement 2022 et la liste des écoles ICI](#)

Les Réunions d'Information Syndicale (RIS) du SNUipp-FSU 66

Le SNUipp-FSU permet aux enseignants et aux AESH de se retrouver pour échanger, débattre, s'informer, ...c'est dans les RIS et c'est ici ! 2 possibilités :

- 2 RIS sur le temps des animations pédagogiques + 1 RIS sur le temps devant élèves. ou:

- 3 RIS sur le temps des animations pédagogiques

Même si le format des animations pédagogiques a changé, avec les plans maths et français, **la participation aux RIS reste un droit et nous pouvons toujours les décompter des 108 heures** (hors APC). Les animations pédagogiques annoncées comme "obligatoires" ne le sont toujours pas, la législation n'a pas changé !

Mardi 5 avril à 17h30 : Torreilles (école élémentaire Jules Verne)

Mardi 5 avril à 17h30 : Perpignan (école élémentaire Anatole France)

Mercredi 6 avril à 9h : Le Boulou (école élémentaire La Suberaie)

Jeudi 7 avril à 17h30 : Canohès (école élémentaire Julien Panchot)

Vendredi 8 avril à 14h : Perpignan **RIS sur temps de classe** (SNUipp-FSU 66, 18 rue Condorcet)

Mardi 12 avril à 17h30 : Argelès sur mer

Mercredi 13 avril à 9h : Canet-village (école élémentaire Pierre et Marie Curie)

Mercredi 13 avril à 9h : Cerdagne / Capcir (lieu à confirmer)

Vendredi 15 avril à 14h : Perpignan **RIS SPÉCIALE AESH** (SNUipp-FSU 66, 18 rue Condorcet)

Mardi 10 mai à 14h : Perpignan **RIS SPÉCIALE AESH** (SNUipp-FSU 66, 18 rue Condorcet)

Mardi 10 mai à 17h30 : Perpignan (école maternelle Vertefeuille)

Jeudi 12 mai à 17h30 : Ille sur Tet , (école maternelle Torcatis)

Vendredi 13 mai à 14h : Canohès **RIS SPÉCIALE RETRAITES** (détails ci-dessous)

RIS spéciale « RETRAITE »

Nous organisons une **RIS spéciale RETRAITE le vendredi 13 mai de 14h à 17h** à l'école élémentaire de Canohès **animé par un membre de l'équipe nationale du SNUipp-FSU.**

Quelles démarches pour faire valoir ses droits à la retraite ? Comment calculer sa pension ?

Le point sur les réformes passées et à venir, quels impacts ?

Informez votre IEN de votre participation une semaine avant puisqu'il s'agit d'une RIS sur temps de classe.

Stage FSU 66 le vendredi 20 mai 2022 : « Comment travailler ensemble, enseignant.es et AESH ? »

Stage animé par Grégoire Cochetel, enseignant spécialisé auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, puis coordinateur des aides humaines pour élèves en situation de handicap en Indre-et-Loire et dans le Puy-de-Dôme. Il a également été adjoint au directeur de l'Espé Clermont Auvergne et a exercé en qualité d'enseignant-formateur en INSPE.

Vendredi 20 mai 2022 au collège de Toulouges de 9h à 17h

Les stages de formation syndicale sont ouverts à l'ensemble des personnels, syndiqué-s ou non. Participer à un stage syndical est un droit (même en temps de crise sanitaire) que vous soyez AESH, enseignant titulaire ou stagiaire. Vous avez droit à 12 journées par an. A l'heure des animations pédagogiques imposées par l'institution et qui ne correspondent pas aux attentes de la profession, le SNUipp-FSU 66 et la FSU 66 vous proposent des stages animés par des chercheurs ou par des membres de notre équipe nationale.

Toutes les infos pour s'inscrire ICI

Se (re)syndiquer au SNUipp-FSU !

Le *SNUipp-FSU 66*, c'est une équipe de 10 militant-es, collègues enseignant.es dans le département, déchargé-es d'une partie de leur temps de classe, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils et elles l'ont sur le temps de service mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqué-es par l'administration, répondre aux multiples mails et sollicitations, participer à des réunions, informer, renseigner, défendre, siéger dans les différentes instances, etc ... La force du *SNUipp-FSU 66*, c'est de pouvoir compter sur ses militant.es mais aussi sur les 25 membres du conseil syndical, ainsi que sur l'ensemble de ses syndiqué-es, pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

Je me syndique ICI

Pour nous suivre et nous contacter:

E-mail : snu66@snuipp.fr

Site internet du 66: <http://66.snuipp.fr/>

Site internet national :SNUipp-FSU National: <http://www.snuipp.fr>

Adresse: 18, rue Antoine Condorcet 66000 Perpignan

Permanences les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 17h, le mercredi matin de 9h à 12h

Téléphone: 04.68.50.78.44

 [snuippfsu66](#)  [@snuipp66](#)  [SNUipp-FSU 66](#)

Se rassembler pour mieux agir : et si vous vous syndiquez ?

5 élu(e)s sur 7 à la CAPD